

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 48 (1960)

Heft: 882

Artikel: Neuchâtel

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-285153>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VAUD

Nos suffragistes à l'œuvre

Conseillères communales

Dans le canton de Vaud, la commune de Sergey (cercle de Baulmes), forte de 55 votants, a nommé la première conseillère municipale en la personne de Mme Nelly Gaillard, succédant à M. Jean Gaillard, décédé. (ASF).

La douzième Conseillère

Mme Yvette Mages, de La Tour-de-Peilz, est la 12e Conseillère communale du canton de Vaud ; elle a été présentée par le parti libéral. (ASF).

La treizième

A fin septembre, le Conseil communal de Vevey a reçu le serment de Mme Olive Cutelod, qui appartient au Parti ouvrier populaire. C'est la deuxième conseillère communale de Vevey, la treizième du canton.

La quatorzième

La liste des « viennent en suite » du parti radical étant épousée, c'est Mme A. Groux-Meylan qui a été désignée pour remplacer comme Conseillère communal M. Chédier, démissionnaire, et qui a prêté serment, le 20 octobre.

Mme Groux-Meylan est la quatorzième Conseillère communale du canton et la première présentée par le parti radical. Elle a pris une part active à la campagne pour la votation du 1er février 1959 qui a accordé aux femmes les droits politiques ; elle est vice-présidente de l'Association vaudoise des citoyennes.

Nos félicitations à Mme Groux-Meylan.

LUCERNE

Suffrage féminin en matière communale

Le Grand-Conseil de Lucerne a admis, en seconde lecture, une modification de la Constitution qui autorise les communes à accorder aux Suisses majeures le suffrage complet ou restreint en matières communales. S. F.

Une qualité...



Trente ans d'efforts au service de la cause féminine

(Union Nationale française pour le Vote des Femmes)
(suite et fin)

A Villeurbane, dans le Rhône, le maire décide que quatre conseillères se présenteront au suffrage des électeurs. Trois listes féminines sont constituées et, à la surprise générale, elles totalisent les deux-tiers des voix masculines, 7747 sur 12 000 votants.

A la suite d'une conférence de Mme de La Rocheboucaud à Dax, le maire de cette ville, le sénateur Milliès-Lacroix, avait décidé de tenter une expérience : siège les élections masculines terminées, il organiserait des élections féminines et les conseillères ainsi élues auraient voix consultatives au Conseil municipal.

Le 23 juin, les femmes de Dax, régulièrement convoquées, en possession d'une carte officielle, élisent les conseillères adjointes. Sur 40 000 femmes, 3000 votent : des bourgeois, des ouvrières, des religieuses. On voit des jeunes femmes avec un enfant sur les bras, des vieilles dames un peu étonnées. Plusieurs centaines d'électrices n'ont pu voter, car il fallait faire la queue au bureau de vote. Le maire de Dax s'accusa d'avoir péché par scepticisme : il aurait dû ouvrir deux bureaux au lieu d'un seul.

Parmi les élues, figure la présidente U.N.V.F. de Dax, Mme de Pelleport.

L'impulsion est donnée, la brèche ouverte. La preuve est faite que les Françaises prennent intérêt à la chose publique, même dans les villages, et qu'elles rendent des services incontestés. Il n'y a plus qu'à redoubler d'activité. Les comités de province de l'U.N.V.F. n'y manquent pas.

1936. — En février, se tient le V^e congrès de l'U.N.V.F.¹. La présidente en indique l'idée directrice : « Notre époque se caracté-

¹ Rapports publiés dans *l'Union Nationale des Femmes*, numéro du 10 mars 1936.

GENÈVE

Nous revenons encore sur l'élection de l'adjoint au maire de Meyrin, le 4 octobre dernier pour remarquer que l'initiative prise par le Mouvement féminin qui a porté Mme Pellet comme candidate a certainement stimulé les électeurs des deux sexes, puisque pour 1624 électeurs et électrices inscrits, 925 estampilles ont été délivrées.

430 électrices sur 791 sont allées aux urnes, soit un peu plus du 54 %.

D'autre part, sur 833 électeurs, 481 sont allés aux urnes, soit un peu plus du 57 %.

Des voix féminines se sont certainement portées sur des sénatifs masculins, puis que Mme Pellet n'a recueilli que 349 voix, mais d'autre part, des voix masculines ont porté la candidate. Elle doit son succès au fait que 575 voix se sont réparties sur deux candidats masculins. Ainsi fut-elle la triomphatrice de la journée.

Spérons que pour les votations du 4 décembre, les électrices de Genève mettront autant de zèle, et même plus, à voter sur les deux objets qui leur seront soumis et dont nous reparlerons en détail.

* * *

En attendant, les cours d'instruction civique, organisés par l'Association genevoise pour le suffrage féminin et dont nous avons annoncé les trois séances, sont très fréquentés.

Le 18 octobre, M. Olivier Reverdin, Conseiller national, a fait un exposé fort brillant sur *le gouvernement et les parties politiques*, décrivant tour à tour nos grands partis suisses avec beaucoup d'objectivité et montrant que l'existence de plusieurs partis est une nécessité de la vraie démocratie, sans eux on tombe dans la dictature.

Le 25 octobre, M. René Jotterand dévoile *les mystères de la proportionnelle*, il donne les raisons de ce système électoral : permettre aux minorités d'être entendues, et signaler les dangers du système : l'émettement des partis auquel on a cherché à obvier par le « quorum ». Nous réservons pour une veille d'élection la démonstration magistrale que M. Jotterand a donnée du système.

Femmes aux leviers de commandes dans les partis

Le parti socialiste du Val-de-Travers a appelé à sa vice-présidence Mme J.-L. Bailleux membre du Comité cantonal pour le suffrage féminin et le P. O. P. de la Chaux-de-Fonds en a fait de même pour Mme Hélène Beuret. Félicitations aux uns et aux autres pour leur esprit de bonne collaboration.

(Suite des nouvelles cantonales à la p. 2)

JURA BENOIS

A la Neuveville

Mercredi, le 19 octobre, sous les auspices du suffrage féminin, Mme Aellig nous fit une conférence intéressante à l'hôtel des Trois-Poissons sur l'O.E.C.E., c'est-à-dire, l'Organisation européenne de coopération économique, à laquelle la Suisse adhère également.

Continuant l'idée du plan Marshall, financé largement par les Etats-Unis, l'O.E.C.E. a pour but la reconstruction rapide de l'Europe et l'amélioration du niveau de vie des zones sous-développées. Mme Aellig fut chargée d'une enquête à ce sujet en Allemagne, France, Italie et Hollande. L'exemple de l'Italie a retenu particulièrement son attention. En effet, la Sardaigne, la Sicile et la Calabre ont un standard de vie extrêmement primitif : 70 % d'analphabètes, hygiène lamentable, culture négligée, surpopulation, instruction plus que rudimentaire. Présentée par Mme R. Egger, Mme L. Aellig connut un succès bien mérité et son français des plus purs a charmé nos oreilles.

A. B.

SOLEURE

Organisation judiciaire

La nouvelle loi du canton de Soleure sur l'organisation judiciaire déclare les femmes éligibles comme greffiers, jurés et juges suppléants dans les tribunaux de district. Cette loi doit encore passer par la votation populaire. (ASF).

M. P.

Conseillères communales

Le Conseil communal de la ville de Neuchâtel (40 membres), compte également une femme : Mme Lucette Favre-Rognon, infirmière diplômée (parti socialiste). (ASF)

rise, il semble, par une nouveauté réelle, non dans les domaines souriants de l'art mais dans ceux plus sévères du droit, de la vie économique et des rapports internationaux. Nous poursuivons logiquement l'effort entrepris à notre dernier congrès sur le signe de l'Avenir français. Question toujours passionnante que celle-ci : « de quelle idéologie sera bâtie et animée la société future ?... »

L'U.N.V.F. intensifie sa campagne pour l'entrée des femmes dans les assemblées municipales. Elle répand un tract où les femmes sont engagées à entrer dans les commissions municipales. Elle organise un Congrès régional du Centre¹ qui se tient à Moulins, sous la présidence de Mme de La Rocheboucaud et de M. Lépine, doyen de la Faculté de médecine de Lyon, et qui a pour thème la commune. Des délégués viennent, de tous les départements du centre, Nièvre, Loiret, Indre, Sarthe, etc., parler des questions communales.

Plusieurs villes ont à présent suivi l'exemple de Dax et de Villeurbane : Périgueux, Valencienne, Niort, Brest, Dijon, Versailles, Louviers, Baume, Reims, Grenoble, Brive, etc. Des villages aussi. Selon les cas, les conseillères sont désignées de façon différente et les formes de leur collaboration sont diverses. Les municipalités sont plus ou moins généreuses. A Versailles (où Mme Le Bouteiller, présidente du groupe U.N.V.F., est conseillère) on leur a donné « le maximum de ce qu'on pouvait leur donner », selon la formule du maire. Elles portent le même insigne et possèdent la même carte que leurs collègues masculins, assistent à toutes les séances, même secrètes, et font partie de toutes les commissions.

Faisant le point à la fin de 1937, la présidente de l'U.N.V.F. déclare : « Rappelons que, depuis 1931, l'U.N.V.F. a organisé 654 réunions à Paris et en province, a tenu 6 congrès nationaux, 6 congrès régionaux, répandu 400 000 journaux et un nombre considérable qui, avec tant d'enthousiasme et de compétence.

¹ Rapports publiés dans *l'Union Nationale des Femmes*, numéro du 10 mars 1936.

tence, avait lutté pour la cause féminine, ne verra pas le succès.

L'équipe de l'U.N.V.F. cependant se reforme. D'autres tâches l'appellent. Les problèmes de l'après-guerre se posent dans une France meurtrie, de toutes parts blessée. Il faut reconstruire. Il faut aider les femmes à jouer leur rôle nouveau, et, pour cela, les éduquer, les informer. *L'Union nationale des femmes*, devenue « la revue des électrices », s'attache à étudier les questions intéressant la famille, la cité, le pays.

Instruire les électrices, tel est le but des éditoires de Mme de La Rocheboucaud où sont exposés, sous une forme succincte mais toujours claire, les événements politiques. Tel est le but aussi des articles juridiques où M.-T. Moreau fait connaître aux femmes les lois qui les intéressent, elles et leurs enfants. Tel est le but enfin des grandes enquêtes ouvertes sur la reconstruction (politique de l'habitation, aménagement de la propriété collective, déconcentration des usines), sur la sauvegarde de Paris et des trésors de l'art français, sur l'alimentation des enfants, sur l'enfance délinquante.

D'autre part, restent à faire des réformes comme celle des régimes matrimoniaux. Les femmes à présent exercent, au même titre que les hommes, les droits civils et politiques. Elles ont accès à toutes les écoles (sauf les écoles militaires), à toutes les carrières. Mais, dans le mariage, leur capacité est réduite par leur régime matrimonial. Il est donc nécessaire que soit établi un régime légal qui remplacera celui de la communauté, un régime en harmonie avec le nouveau statut de la femme.

Il faut aussi aider les candidates qui se présentent aux élections législatives ou municipales. Il faut enfin soutenir les justes revendications féminines en matière de salaire et lutter pour conserver les positions acquises.

L'Union nationale des femmes reste fidèle au programme qu'elle s'est tracé en 1927 : être utile, préparer un avenir meilleur...

Juin 1959.

Suzanne Desternes